

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et de l'animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I. adaptation du tableau des effectifs liée à des recrutements (-1/+2)

La réorganisation de services peut avoir pour effet l'évolution des missions des collaborateurs qui y sont affectés ou qui y seront recrutés.

C'est ainsi le cas pour le service Systèmes d'information qui, pour réaliser ses missions, doit recruter un technicien, mais aussi pour le chargé de mission Economie sociale et solidaire dont les missions relèvent désormais du grade d'attaché.

Par suite, au 1^{er} avril 2020 il convient de :

- supprimer 1 poste de rédacteur à temps complet,
- créer 1 poste d'attaché à temps complet et 1 poste de technicien à temps complet.

A noter qu'un technicien au service Systèmes d'information était recruté sur un contrat temporaire en besoin occasionnel depuis le 17 décembre 2018.

II. adaptation du tableau des effectifs liée aux évolutions de carrière des agents (+5)

Dans le cadre de la réussite à concours ou encore de l'aboutissement de la promotion interne, la nomination des agents concernés nécessite de les positionner en détachement jusqu'à leur titularisation.

Par suite, les créations suivantes doivent être effectuées comme suit au 1^{er} avril 2020 :

- 3 postes d'animateur à temps complet,
- 1 poste d'attaché à temps complet,
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Il est à noter que les détachements impliquent de conserver temporairement l'emploi d'origine des agents titulaires. Une fois ceux-ci titularisés, leur ancien grade sera supprimé.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent ainsi à supprimer 1 poste et à en créer 7.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er mars 2020	Au 1er avril 2020
Ville	427.84 (dont 5 détachés)	433.84 (dont 10 détachés)
CCAS	17.69	17.69
TOTAL :	445.53	451.53

Il est à noter que, au 1^{er} avril 2020, sont maintenus au tableau des effectifs 10 postes pour des agents titulaires détachés dans un nouveau grade :

- 1 poste d'attaché,
- 3 postes de rédacteur,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles,
- 3 postes d'animateur.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adapter le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2020 pour les filières administrative, technique, médico-sociale et de l'animation ainsi que le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3.3 de la loi n°84-53.